



Appel à projets *Tables artistiques*

Deux créations de tables mises au concours

Suite au succès et échos enthousiastes des deux tables artistiques créées en 2016, la Ville de Fribourg poursuit sa collection de tables et lance un nouvel appel à projets pour deux nouvelles créations de mobilier urbain, qui trouveront place au centre-ville. Les projets de mobilier (tables, avec bancs, chaises, etc.) soumis devront répondre à une composante artistique et pratique, l'idée de la « table artistique » étant de valoriser le quartier sélectionné, de favoriser les rencontres et de stimuler l'animation et la convivialité dans l'espace public.

Cahier des charges

1. Cadre

Afin de créer de nouveaux espaces de rencontres, deux tables artistiques ont été réalisées en 2016, l'une située en bas de la Rue de Lausanne, l'autre sur le plateau de Pérolles. L'expérience ayant bénéficié d'un grand succès et de retours enthousiastes, la Ville de Fribourg lance un nouvel appel à projets pour la réalisation de mobilier urbain artistique en 2019. A terme, l'objectif est de créer une collection de tables afin de valoriser les quartiers du centre urbain de Fribourg, de participer à leur animation et, partant, de joindre l'utile à l'agréable.

2. Mandat

Création de mobilier urbain (table, avec chaises ou bancs) destiné à vivre dans l'espace public. La mise au concours comprend la conception et la création de deux tables, chacune d'entre elles fera l'objet d'une sélection distincte.

3. Lieux

L'appel à projets comprend deux objets distincts. Toutefois la mise au concours est lancée conjointement et fera l'objet d'une sélection spécifique. Le participant a le choix parmi trois lieux prédéfinis pour la réalisation d'une table.

Les périmètres du centre-ville concernés sont présentés dans l'Annexe I :

- **Place Georges-Python** : Butte et Rue du Criblet ;
- **Pérolles** : Parc de Pérolles – Domino.

Règlement

1. Conditions de participation

Tout artiste(s) ou collectif désirant participer à la création artistique dans l'espace public par le biais d'une œuvre. La priorité sera donnée aux artistes habitant ou ayant déjà un lien avec la Ville de Fribourg.

2. Comment participer ?

En élaborant un concept de mobilier urbain incluant un composante artistique et fonctionnelle. Le projet doit être réalisable avant fin décembre 2019.

Le dossier de présentation est à envoyer à culture@ville-fr.ch jusqu'au **lundi 12 août 2019**. L'artiste devra soumettre son projet au format numérique (PDF), incluant une présentation du/des porteur(s) du projet (artiste, collectif, association, etc.), ainsi qu'un dossier complet contenant :

- l'intention artistique ;
- le concept de la table (dessin, croquis ou texte) respectant les conditions ;
- la technique et les matériaux utilisés ;
- le lieu choisi ;
- le budget de réalisation.

3. Exigences de base

- Le projet devra être réalisé en 2019 (par l'artiste lui-même ou par la Ville de Fribourg).
- Le projet devra respecter les principes de développement durable (impact sur l'environnement, durabilité, choix des matériaux, accessibilités, mobilité).
- Le projet doit être conçu pour un lieu précis parmi les différents espaces sélectionnés. Le projet devra prendre en compte les contraintes et spécificités de chaque espace public (place à disposition, domaine public ou privé, etc.).

4. Données techniques

Le dossier de présentation devra prendre en compte les aspects suivants :

Artistique

Dans son concept de « table artistique », l'artiste pourra s'interroger sur les notions de « vivre ensemble » et de partage de l'espace public. Utiliser le scénario de la table comme un point de ralliement qui peut être le théâtre de multiples actions visant à apporter une ouverture d'esprit et des espaces de convivialité.

L'artiste pourra se questionner sur la place et l'importance que revêt l'installation de ce type de mobilier urbain. Cela peut être le vecteur d'une cohésion sociale, d'une volonté de rencontre ou de télescopage culturel au sens positif du terme. Autant d'approches différentes qui pourraient être porteuses des valeurs que nous souhaitons transmettre à travers la présente initiative.

Faisabilité

Le projet soumis devra être fonctionnel, concret et réalisable à court terme. Le mobilier devra résister à une exposition extérieure prolongée. Il devra être à la fois assez solide et résistant mais également déplaçable si besoin.

Multifonctionnalité

La « table artistique » se veut un projet à multiples facettes dont il faut tenir compte au moment de soumettre le projet. Projet artistique, il doit aussi être fonctionnel, c'est-à-dire utilisable comme table afin de favoriser les échanges et rencontres. A titre d'exemple, la table pourrait être réservée par des restaurateurs, des associations ou des particuliers pour un repas, une rencontre, etc.

5. Réalisation

La réalisation du mobilier pourrait être entreprise par l'artiste lui-même ou par la Ville de Fribourg, qui achèterait donc soit le produit fini ou uniquement le concept, dépendant du projet. Les détails quant aux modalités de réalisation peuvent être demandés à culture@ville-fr.ch ou au 026 351 71 43.

6. Calendrier

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Début juin 2019 : | Lancement de l'appel à projets
Via communiqué de presse, une diffusion de manière large aux artistes par mails ou contacts directs, ainsi que la publication sur les réseaux sociaux. |
| • 12 août 2019 | Délai de remise des dossiers |
| • Fin août 2019 | Sélection du/des lauréat(s)
Délibération et sélection du Jury.
Prise d'acte par le Conseil communal de la Ville de Fribourg
Information via un communiqué de presse |
| • Septembre à novembre 2019 | Réalisation des tables artistiques
Les lauréats travailleront à la mise en place et à la réalisation de leur projet. |
| • Automne/hiver 2019 | Vernissage |

7. Prix

Concept

Un montant de CHF 3'000.- (trois mille francs suisses) par table artistique sera attribué au lauréat pour la conception de l'œuvre et sa cession à l'organisateur du concours (lire point 9. *Cession* ci-après).

Réalisation

La Ville de Fribourg prend à sa charge les frais de réalisation de la table artistique (matériel et main d'œuvre) sur la base d'une estimation des coûts définis par l'artiste (lire point 2. *Comment*

participer ci-dessus), dans le cadre du budget alloué par la Ville (CHF 5'000.- à 10'000.- par table).

Les tâches suivantes seront assumées par l'organisateur du projet : communication et relais du projet auprès de la population.

8. Jury

Les projets seront sélectionnés par un jury constitué de représentants de la Ville et d'experts en art visuel.

Le jury se réserve le droit de demander aux participants des compléments d'informations ou une présentation orale. Il se réserve le droit de ne pas commenter sa décision, et de ne pas retenir de projet. Tout recours contre le choix du jury est exclu.

9. Cession

L'auteur cède l'œuvre à la Ville de Fribourg et l'autorise à la reproduire sur tout support, imprimé ou numérique (site internet), à des fins de documentation et de promotion.

La Ville de Fribourg s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de toute diffusion de l'œuvre, sauf dispense de l'auteur.

La Ville de Fribourg s'engage à ne procéder à aucune déformation, adaptation ou transformation de l'œuvre sans l'autorisation de l'auteur.

Le prix de cette cession est intégralement compris dans le montant attribué au lauréat (voir point 7. *Prix* ci-dessus).

La Ville de Fribourg n'endosse aucune obligation de conservation et aura le droit de détruire l'œuvre, sans que l'auteur ne puisse émettre de prétentions à ce sujet. Il n'assume également aucune responsabilité en cas de dommage porté à l'œuvre.

La présente cession et le montant versé à l'auteur ne permettent pas à la Ville de Fribourg de reproduire et de diffuser l'œuvre à des fins commerciales.

10. Contact

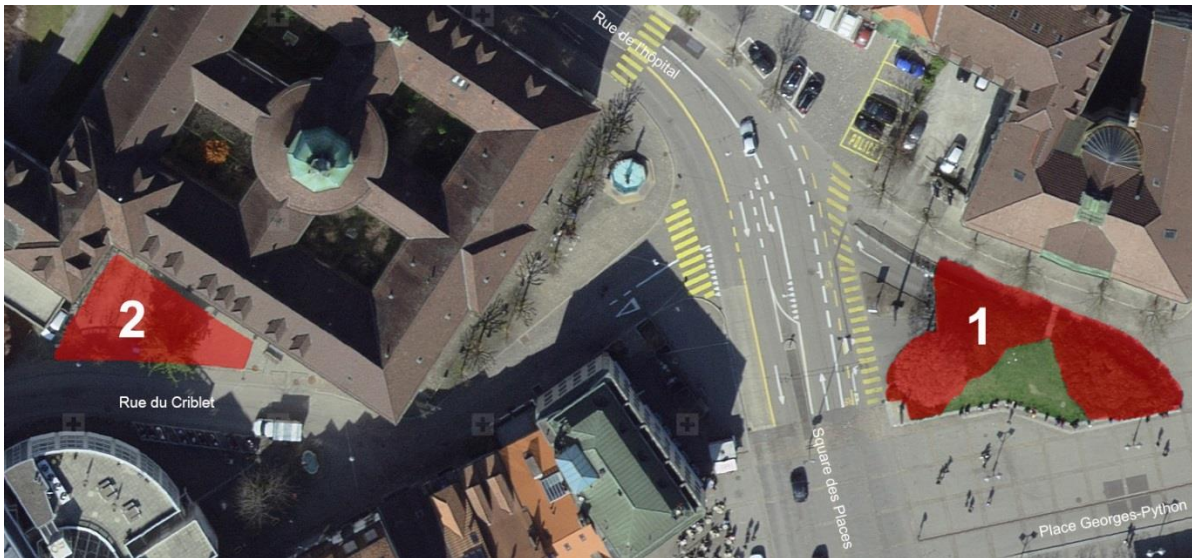
Ville de Fribourg, Service de la culture
Place Jean Tinguely 1, 026 351 71 43, culture@ville-fr.ch

Fribourg, le 3 juin 2019

Annexe I

Pour la Place Georges-Python, 2 espaces sont envisageables, surlignés en rouge sur les plans ci-après.

- 1 : La butte de la Place Georges-Python
- 2 : Place derrière l'ancien Hôpital des Bourgeois (Rue du Criblet)



Pour le périmètre du Boulevard de Pérolles, un espace est envisageable sur le parc de Pérolles, surligné en rouge dans le plan ci-après.

- 3 : Le parc de Pérolles – Domino

